

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu l'élection des Présidents des CCI locales Aisne, Amiens-Picardie, Artois, Grand Hainaut, Grand Lille, Littoral Hauts-de-France et Oise du 22 novembre 2021,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Désigne :

En qualité de mandataire de certification Chambersign, aux fins de recueillir les pièces et de signer les dossiers de demande de Certificats des opérateurs(ices) habilité(e)s ChamberSign, et d'effectuer les demandes de révocation des Certificats, au sein de la CCI locale ci-après désignée :

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
ARTOIS	Jean-Marc DEVISE	Président
	Karine CATENNE	Directrice Exécutive
GRAND HAINAUT	Bruno FONTAINE	Président
	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE	Aurélie VERMESSE	Présidente
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	François LAVALLEE	Président
	Jean-Charles LAUTH	Directeur Exécutif
AISNE	Olivier JACOB	Président
	Rodolphe RICHEZ	Directeur Exécutif
OISE	Philippe BERNARD	Président
	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE	Fany RUIN	Présidente
	Stéphane BONNEFOND	Directeur Exécutif

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature.

Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 20 mars 2024



Philippe HOURDAIN
Président